

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Société SOCALO

Par arrêté préfectoral n° 2024/ICPE/182 en date du 4 juillet 2024, une enquête publique est ouverte aux mairies de Guenrouet et Blain, pendant une période de 37 jours, du **lundi 19 août 2024 à 8h30 au mardi 24 septembre 2024 à 16h30**, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SOCALO en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation et l'extension de la carrière de BAREL sur les communes de Guenrouet et Blain
Cet établissement est soumis au régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Madame Marie-Eve THEVENIN est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice est chargée de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Guenrouet (1 rue André Caux, 44530 Guenrouet) et de Blain (2 rue Charles de Gaulle, 44130 Blain), les observations du public aux dates et heures ci-après :

- **Lundi 19 août 8h30 12h – Guenrouet**
- **Lundi 19 août 13h30 – 17h30 - Blain**
- **Samedi 31 août 8h30 12h – Guenrouet**
- **Samedi 7 septembre 9h 12h - Blain**
- **Vendredi 13 septembre 13h30 16h30 - Guenrouet**
- **Mardi 24 septembre 13h30 16h30 - Guenrouet**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Guenrouet et de Blain aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <https://www.registre-numerique.fr/extension-carriere-landais> ou depuis le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de Guenrouet et de Blain.
Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale à la commissaire enquêtrice, en mairie de Guenrouet (1 rue André Caux, 44530 Guenrouet).

Elles peuvent être déposées directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/extension-carriere-landais> accessible également depuis le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr), ou par courrier électronique à l'adresse suivante : extension-carriere-landais@mail.registre-numerique.fr

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Toutes les observations seront mises à la disposition du public en mairie et sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique (*Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières*), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Guenrouet et Blain pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société SOCALO (BAREL, 44530 Guenrouet).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.